



Extension immeuble: permis ou DP ?

Par **Chris78660**, le **28/10/2019** à **21:47**

Bonjour,

Un ami à un immeuble de 230 m² composé de 5 logements (inoccupés pour le moment), immeuble construit sur 3 niveaux (rdc, 1er, 2ème). Il désire faire une extension sur la partie arrière (30 m² par niveaux). Il existe déjà une partie de l'extension au niveau du Rdc. Il voudrait juste faire la même chose au niveau du 1er et du 2ème, soit 60 m² en + au total. Il me demande de lui faire un dossier de Déclaration Préalable de Travaux. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un permis de construire.

Merci d'avance pour vos avis et vos commentaires.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **28/10/2019** à **22:42**

Bonjour

Pour moi, la surface totale de plancher crée rend le recours au permis nécessaire.

Par **Chris78660**, le **29/10/2019** à **07:31**

Bonjour et surtout merci pour votre réponse.

A très bientôt.

Bien cordialement.

Par **Josh Randall**, le **29/10/2019** à **13:33**

Bonjour,

Je confirme, qu'une demande de PC serait nécessaire avec recours obligatoire à architecte.

Cdt